

GROUPE	5	15	27	HERBICIDES
--------	---	----	----	------------

Herbicide LUMAX[®]

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Vente et utilisation dans l'est du Canada.

Herbicide pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré et en postlevée dans le maïs de grande culture.

GARANTIE :

S-métolachlore* 320 g/L
* et R-énantiomère
Atrazine et triazines apparentées 120 g/L
Mésotrione 32 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,12 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

N^o D'HOMOLOGATION : **30502**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

CONTENU NET : **1 L – vrac**

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Pendant le mélange et le chargement, porter un écran facial ainsi que des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussures et des chaussettes de même qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussures et des

chaussettes de même qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la pulvérisation ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

Éviter d'inhaler le produit et de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec d'autres végétaux. Après l'application, se laver les mains et se doucher complètement avec de l'eau savonneuse. Ne pas manger, boire ou utiliser des produits du tabac (y compris fumer) lorsqu'on travaille avec ce produit. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac, d'appliquer des produits de beauté ou d'aller aux toilettes. Jeter les vêtements et les matériaux absorbants qui ont été imprégnés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de ceux de la maisonnée. Tenir à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et des boissons. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sûr.

NE PAS retourner aux endroits traités dans les 12 heures suivant l'application.

NE PAS utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** appliquer au-delà des limites du champ.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Employer de bonnes pratiques d'application de pesticides et appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment de l'application.

Pour la protection des habitats non visés, il faut éviter la pulvérisation directe de tout plan d'eau et des autres habitats écologiquement vulnérables, ou la dérive de pulvérisation vers ces habitats. La combinaison des caractéristiques avec les facteurs météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application doit tenir compte de tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant les applications de pesticides.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques ou les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement incluent notamment des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile). Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de

végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Ce produit est toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes terrestres et aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons et les mises en garde spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. NE PAS pulvériser sur des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques en nettoyant ou en rinçant le matériel de pulvérisation et les contenants.

L'atrazine est persistante et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

NOTE : Un traitement avec l'herbicide LUMAX[®] applique une dose de 0,375 ou 0,525 kg de m.a./ha d'atrazine. Ne pas appliquer plus de 1,5 kg d'atrazine (m.a.)/ha par année en prélevée ou en postlevée avant que le maïs atteigne 30 cm de hauteur. Un traitement supplémentaire avec un produit contenant de l'atrazine peut être effectué, pourvu que la quantité d'atrazine appliquée ne dépasse pas 0,9 kg de m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou dans un mélange en cuve homologué. Consulter l'étiquette des produits d'association pour en savoir davantage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale. Éviter d'entreposer l'herbicide LUMAX à moins de -10 °C. En cas de gel, bien mélanger le produit avant de l'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS EN VRAC À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

LUMAX® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	5	15	27	HERBICIDES
--------	---	----	----	------------

Herbicide LUMAX[®]

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Vente et utilisation dans l'est du Canada.

Herbicide pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré et en postlevée dans le maïs de grande culture.

GARANTIE :

S-métolachlore* 320 g/L

* et R-énantiomère

Atrazine et triazines apparentées 120 g/L

Mésotrione 32 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,12 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

N^o D'HOMOLOGATION : **30502**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Pendant le mélange et le chargement, porter un écran facial ainsi que des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussures et des chaussettes de même qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussures et des

chaussettes de même qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la pulvérisation ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

Éviter d'inhaler le produit et de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec d'autres végétaux. Après l'application, se laver les mains et se doucher complètement avec de l'eau savonneuse. Ne pas manger, boire ou utiliser des produits du tabac (y compris fumer) lorsqu'on travaille avec ce produit. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac, d'appliquer des produits de beauté ou d'aller aux toilettes. Jeter les vêtements et les matériaux absorbants qui ont été imprégnés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Porter des vêtements lavés chaque jour. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de ceux de la maisonnée. Tenir à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et des boissons. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sûr.

NE PAS retourner aux endroits traités dans les 12 heures suivant l'application.

NE PAS utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** appliquer au-delà des limites du champ.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Employer de bonnes pratiques d'application de pesticides et appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment de l'application.

Pour la protection des habitats non visés, il faut éviter la pulvérisation directe de tout plan d'eau et des autres habitats écologiquement vulnérables, ou la dérive de pulvérisation vers ces habitats. La combinaison des caractéristiques avec les facteurs météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application doit tenir compte de tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant les applications de pesticides.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques ou les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement incluent notamment des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile). Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de

végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Ce produit est toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes terrestres et aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons et les mises en garde spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. NE PAS pulvériser sur des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques en nettoyant ou en rinçant le matériel de pulvérisation et les contenants.

L'atrazine est persistante et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

NOTE : Un traitement avec l'herbicide LUMAX[®] applique une dose de 0,375 ou 0,525 kg de m.a./ha d'atrazine. Ne pas appliquer plus de 1,5 kg d'atrazine (m.a.)/ha par année en prélevée ou en postlevée avant que le maïs atteigne 30 cm de hauteur. Un traitement supplémentaire avec un produit contenant de l'atrazine peut être effectué, pourvu que la quantité d'atrazine appliquée ne dépasse pas 0,9 kg de m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou dans un mélange en cuve homologué. Consulter l'étiquette des produits d'association pour en savoir davantage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale. Éviter d'entreposer l'herbicide LUMAX à moins de -10 °C. En cas de gel, bien mélanger le produit avant de l'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS EN VRAC À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide LUMAX assure une suppression sélective des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs. L'herbicide LUMAX affecte très peu la culture, pour permettre une période d'application plus étendue dans le maïs. Pour assurer la suppression des mauvaises herbes pendant la période critique où celles-ci ne sont pas présentes, l'herbicide LUMAX peut être appliqué à la surface du sol en présemis, en prélevée et tôt après la levée (jusqu'au stade 2 feuilles du maïs). L'herbicide LUMAX ne supprimera pas les mauvaises herbes levées qui ont dépassé le stade 2 feuilles.

L'herbicide LUMAX, qui contient trois substances actives, assure en un seul traitement une suppression à large spectre des mauvaises herbes dans le maïs. Dans les applications à la surface du sol en présemis, l'herbicide LUMAX peut également être mélangé avec des herbicides non sélectifs pour supprimer un éventail de mauvaises herbes vivaces levées avant la culture. Consulter les étiquettes des produits d'association pour connaître les précautions et les doses d'emploi pertinentes ainsi que les mauvaises herbes supprimées.

L'herbicide LUMAX supprime les mauvaises herbes suivantes :

Mauvaises herbes à feuilles larges *		Graminées
Morelle d'Amérique	Chénopode blanc	Échinochloa pied-de-coq
Morelle noire de l'Est	Amarante à racine rouge	Digitaire (sanguine, astringente)
Petite herbe à poux	Abutilon	Panic d'automne
Renouée persicaire	Renouée liseron	Sétaire (verte, glauque, géante)
	Moutarde des champs	Panic capillaire

* inclut des biotypes résistant aux triazines et aux herbicides du groupe 2

NOTE : L'herbicide LUMAX contient du benoxacor qui, selon ce que l'on a constaté, améliore le métabolisme du S-métolachlore dans le maïs.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer plus de 4,4 L de produit à l'hectare par saison.

Zones tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suit, **AUCUNE** zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre l'extrémité de la surface traitée et la plus proche bordure sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zone tampon (en mètres) pour la protection:		
	des habitats d'eau douce	des habitats marins/estuariens	des habitats terrestres
Pulvérisateur de grande culture*	29	10	10

* Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

Dose d'emploi pour les applications à la surface du sol en présemis

MOMENT DU TRAITEMENT	À la surface du sol en présemis ² , prélevée et tôt en postlevée ³
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges
DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX	4,4 L
MOMENT DU TRAITEMENT	À la surface en présemis
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes annuelles ou vivaces levées
DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX	4,4 L
DOSE/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION¹	1,8-3,6 L de TOUCHDOWN TOTAL [®] ou 900-1800 g de m.a./ha de glyphosate
REMARQUES	L'herbicide LUMAX mélangé en cuve avec TOUCHDOWN TOTAL ou d'autres produits à base de glyphosate supprimera par effet résiduel les mauvaises herbes annuelles énumérées ci-devant et supprimera par contact les mauvaises herbes annuelles et les vivaces déjà levées.
MOMENT DU TRAITEMENT	À la surface du sol en présemis et prélevée
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Pour la répression des mauvaises herbes en début de saison seulement ⁴
DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX	3,125 L

¹ Consulter l'étiquette des produits d'association mélangés à l'herbicide LUMAX pour en savoir davantage sur les doses, les mauvaises herbes supprimées, les variations relatives aux types de sols et les restrictions concernant la rotation des cultures, la paissance, etc.

² L'herbicide LUMAX peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 7 jours avant le semis dans les systèmes de culture du maïs avec travail minimal du sol ou sans travail du sol. Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni ramener du sol non traité à la surface au moment du semis, car cela peut entraîner une réduction de la suppression des mauvaises herbes.

³ Jusqu'au stade de 2 feuilles du maïs de grande culture.

⁴ Assurera une répression uniquement pendant la phase critique d'établissement de la culture et doit être utilisé dans un programme de gestion des mauvaises herbes avec un traitement herbicide en postlevée. Surveiller les espèces et les stades de croissance des échappées de cultures antérieures afin de mieux choisir le traitement herbicide de postlevée.

MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	Application en prélevée
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges
DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX	4,4 L

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Cultures	Délai (jours)
Maïs de grande culture - grain/épi	100
Maïs de grande culture - ensilage	90
Maïs sucré	50

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION

L'herbicide LUMAX peut être appliqué à la surface du sol en présemis, en prélevée ou tôt après la levée dans le maïs de grande culture et en prélevée dans le maïs de semence et le maïs sucré. Voir les recommandations de la compagnie de semences avant d'utiliser l'herbicide LUMAX sur des lignées auto-fécondées de maïs de semence et des variétés de maïs sucré.

Même si l'herbicide LUMAX offre une bonne souplesse pour la rotation des cultures, certaines cultures peuvent être sensibles à de faibles concentrations dans le sol. Il faut donc évaluer soigneusement les plans d'assolement avant d'utiliser l'herbicide LUMAX (voir la section « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES »).

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive en dehors des zones ciblées. Pour éviter la dérive, ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 10 m/h ni pendant les périodes d'inversion de température. L'utilisation de grosses gouttelettes permet aussi de réduire la dérive.

Ne pas appliquer lorsque l'érosion par l'eau ou par le vent risque d'entraîner du sol traité avec l'herbicide LUMAX vers des secteurs non visés.

Effectuer un seul traitement par année avec l'herbicide LUMAX. Ne pas appliquer d'autres produits à base de mésotrione (CALLISTO® 480SC ou HALEX® GT) dans les champs traités avec l'herbicide LUMAX au cours d'une même saison.

Du temps sec suivant l'application peut réduire l'activité de l'herbicide LUMAX en prélevée. En l'absence de précipitations suffisantes (>1,25 cm) pour activer l'herbicide dans les 7 à 10 jours suivant un traitement en prélevée, le passage d'une houe rotative est suggéré pour activer l'herbicide.

Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

La culture pourrait subir des dommages temporaires (blanchiment) en présence de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture est soumise à un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou à des températures extrêmes, ainsi qu'en cas d'infestation par des insectes ou des maladies, de persistance de résidus de pesticides, d'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués sur le sol, d'engrais incorrectement placés ou d'insecticides de sol. Les symptômes sont visibles surtout lorsqu'une dose excessive a été appliquée, comme aux endroits où il y a eu chevauchement des passages du pulvérisateur. Toutefois, le maïs surmonte rapidement ces effets et poursuit sa croissance normalement.

Ne pas faire de traitement foliaire en postlevée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de l'herbicide LUMAX, à défaut de quoi le maïs pourrait être gravement endommagé. Syngenta Canada inc. ne pourra

être tenu responsable des pertes ou des dommages résultant d'un tel emploi.

De graves dommages au maïs et d'importantes pertes de rendement peuvent survenir si l'herbicide LUMAX est appliqué sur du maïs traité avec Lorsban^{MC}.

L'herbicide LUMAX peut être appliqué avant ou après un traitement avec un insecticide pyréthroïde tel que l'insecticide FORCE[®] ou l'insecticide MATADOR[®] 120EC.

Ne pas appliquer l'herbicide LUMAX avec un système d'irrigation quel qu'il soit.

APPLICATION AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES

Les solutions azotées (telles que le 28-0-0 à base de nitrate d'ammonium et d'urée), à l'exclusion des engrais en suspension, peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation pour les applications d'herbicide LUMAX à la surface du sol en présemis ou en prélevée dans le maïs. Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation en postlevée dans le maïs. Toujours vérifier la compatibilité du mélange d'herbicide LUMAX et d'engrais liquide en préparant à l'avance de petites quantités proportionnelles du mélange. Même si l'herbicide LUMAX est physiquement compatible avec un engrais liquide, une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'uniformité du mélange pendant l'application.

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION

Protéger les opérateurs des dispositifs de pulvérisation contre le brouillard du produit ou la dérive du nuage de pulvérisation. Consulter la section sur la « GESTION DE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL » pour d'autres renseignements. Lorsque de faibles volumes sont pulvérisés, il est essentiel d'assurer une couverture complète et une application poussée du produit afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les applications en tenant compte des conditions locales. Consulter les responsables agricoles locaux pour des renseignements précis relatifs à l'utilisation du produit.

APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT

Volume d'eau :

Appliquer dans un volume de 100 à 200 litres à l'hectare.

Pression de pulvérisation :

De 200 à 275 kPa.

Buses :

Buse à jet plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Ne pas utiliser de buses à miroir ou de l'équipement d'application par gouttelettes contrôlées en postlevée.

Directives de mélange :

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau. Agiter lentement. Toutes les conduites de retour donnant dans la cuve du pulvérisateur doivent se décharger sous le niveau du liquide.

3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
4. Ajouter lentement l'herbicide LUMAX et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète. Pour s'assurer d'une dispersion complète, attendre 2 ou 3 minutes après l'ajout de l'herbicide LUMAX dans la cuve.
5. Remplir la cuve jusqu'aux trois quarts d'eau.
6. Ajouter TOUCHDOWN TOTAL, Roundup Weathermax ou Roundup Transorb, le cas échéant.
7. Poursuivre l'agitation tout en finissant de remplir la cuve d'eau.
8. **Une agitation continue est requise jusqu'à la fin de la pulvérisation**, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes. Réduire l'agitation une fois que le volume de bouillie dans la cuve a atteint environ le tiers de la capacité de celle-ci.
9. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser. **Une fois mélangé, l'herbicide LUMAX doit être appliqué le jour même.** Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans la cuve pendant la nuit.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation à des endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES

Certaines cultures se sont révélées sensibles à la présence de faibles résidus de l'herbicide LUMAX dans le sol. L'intervalle de rotation minimal est la période qui s'étend entre la dernière application de l'herbicide LUMAX et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après l'application de la dose recommandée de l'herbicide LUMAX, respecter les intervalles de rotation suivants.

CULTURE	INTERVALLE MINIMAL DE ROTATION DES CULTURES
Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs ensilage et maïs sucré.	Immédiatement (aucune restriction)
Blé d'hiver	4,5 mois
Blé de printemps.	10 mois
Soja, haricots blancs, luzerne	11 mois
Autres cultures	Essai biologique

Respecter les directives pour la rotation des cultures figurant sur les étiquettes de tous les produits utilisés en mélange avec l'herbicide LUMAX.

En cas d'échec de la culture, seuls du maïs de grande culture (grain ou ensilage), du maïs de semence ou du maïs sucré peut-être ensemencé comme culture de secours dans les mêmes champs où la culture ratée a été traitée avec l'herbicide LUMAX.

Toute culture NE FIGURANT PAS AU TABLEAU CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE SEMÉE dans un champ traité avec l'herbicide LUMAX que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

On peut exécuter un essai biologique n'importe quelle année après l'année du traitement pour évaluer la tolérance de la culture que l'on a l'intention de cultiver pendant l'année suivant l'essai biologique. Ne pas faire d'essai biologique l'année même du traitement. Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec l'herbicide LUMAX pour ensemercer la culture à l'essai.

AVERTISSEMENT

N'ensemencer que du maïs l'année où un traitement avec l'herbicide LUMAX est effectué afin d'éviter tout dommage aux cultures. Les cultures qui peuvent être ensemencées l'année suivante sont indiquées dans la section « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES ». Cependant, une culture subséquente pourra subir des dommages si elle est soumise à des conditions défavorables, par exemple à des températures anormalement chaudes ou à un temps sec faisant suite à des périodes prolongées de temps sec au cours de la saison précédente. Ne pas ajouter d'autres herbicides ou adjuvants au mélange en cuve à moins d'indications à cet effet sur la présente étiquette.

ESSAI BIOLOGIQUE AU CHAMP

1. Échantillon représentatif :

S'assurer que les paramètres du sol de la parcelle où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et égouttement du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ.

2. Superficie de l'échantillon :

La superficie de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour faire en sorte que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme lorsqu'on sème tout le champ.

3. Autres herbicides résiduels :

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été appliqué dans le champ entre le dernier traitement avec l'herbicide LUMAX et l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant l'essai, car ils pourraient endommager la culture évaluée.

4. Comparaisons :

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ voisin et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

5. Évaluation :

Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de dommages à la culture (étiolement, jaunissement, rabougrissement, etc.). Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

NE PAS INSÉRER D'AUTRES CULTURES DANS LA ROTATION AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.

Le non-respect de ces directives sur la remise en culture peut entraîner des dommages aux nouvelles cultures ensemencées.

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX MISES EN GARDE, AUX RESTRICTIONS, AUX DIRECTIVES DE MÉLANGE EN CUVE ET D'APPLICATION, AUX CULTURES SUBSÉQUENTES ET AUX DIRECTIVES DÉTAILLÉES SUR LES DOSES À UTILISER SELON LE TYPE DE SOL.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après chaque journée de traitement. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Ne pas laisser de résidus sécher dans la cuve du pulvérisateur. Ne pas laisser la solution reposer dans les conduites ou la cuve durant la nuit. Voici la marche à suivre recommandée.

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre. Purger les extrémités des conduites. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Préparer une solution de nettoyage contenant une partie d'ammoniacale pour usage domestique pour 25 parties d'eau. Un détergent pour usage domestique peut également être ajouté à la solution.
3. Utiliser une laveuse à pression pour nettoyer l'intérieur de la cuve du pulvérisateur avec cette solution. Bien laver toutes les parties de la cuve, y compris la surface intérieure supérieure. Si l'on ne dispose pas de laveuse à pression, remplir complètement le pulvérisateur avec la solution de nettoyage en faisant en sorte que celle-ci soit en contact avec toutes les surfaces internes de la cuve et les conduites. Démarrer l'agitateur du pulvérisateur et faire circuler la solution de nettoyage pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être enlevés du système de pulvérisation.
4. Purger les conduites et les buses pendant au moins une minute avec la solution de nettoyage.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.
6. Répéter les étapes 2 à 5.
7. Ensuite, enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
8. Rincer le système de pulvérisation en entier avec de l'eau propre.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide LUMAX, herbicide des groupes 5, 15 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LUMAX et à d'autres herbicides des groupes 5, 15 et 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LUMAX ou d'autres herbicides des groupes 5, 15 et 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à des autres champs des mauvaises herbes résistantes à d'autres champs en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

CALLISTO[®], FORCE[®], HALEX[®], LUMAX[®], MATADOR[®] et TOUCHDOWN TOTAL[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Lorsban^{MC} est une marque de commerce de son fabricant.